

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025

### PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

**Étaient convoqués :** Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

**Étaient excusés :**

Mme FURIC Tiphaine a donné procuration à Mme STEINIRGER Émeline ;  
M. GABORIAUD Bernard a donné procuration à M. PARIS Jean-Paul ;  
Mme MADIOT Séverine a donné procuration à Mme MAROLLEAU Estelle ;  
M. PISCIONE Patrick a donné procuration à Mme PELLETIER Estelle ;  
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à Mme PAQUEREAU Amélie ;  
Mme DESNOS Caroline absente excusée.

**Étaient absents :**

Mme GROSBOIS Mélanie ;  
Mme HUBERT Céline ;  
M. MAURIER Jérôme.

**Secrétaire de séance : Mme Angélique THÉBAULT**

Nombre de conseillers en exercice.....	28
Nombre de conseillers présents.....	19
Nombre de suffrages exprimés.....	24
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

M. Étienne GLÉMOT débute le conseil en déclarant qu'au regard du nombre important des dossiers d'énergie renouvelable reçus actuellement, et pas uniquement sur la ville, il convient d'être vigilant ; donc si un élu est concerné de près ou de loin par l'une des délibérations de ce soir, il doit se signaler.

**Ouverture de la séance à 20h34 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.**

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juin 2025.**

*À l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.*

➤ **Agenda de M. le Maire**

M. le Maire présente son agenda :

- 04-06 : Visite de M. le Préfet chez Elivia : Elivia a beaucoup de projets, notamment des constructions pour le biogaz. Cette rencontre a permis de faire le point et d'évoquer toutes les autorisations nécessaires.  
Pour information, il y a deux mois, une circulaire nationale sur l'emploi des salariés étrangers et les autorisations en fonction des critères d'emploi est sortie. Elivia est fortement impactée, puisqu'une grande partie des postes de l'entreprise est pourvue par des salariés concernés par ces autorisations nationales. Si cette loi n'évolue pas, cela posera problème car de très nombreux postes stratégiques en entrée d'usine sont assurés par ces collaborateurs. C'est un sujet important, que l'on retrouve également dans les secteurs d'emplois nécessitant de la main d'œuvre et qui recrutent essentiellement des étrangers : les pommes, les ramassages de cultures, ...
- 04/06 : Réunion de lancement, avec le service ingénierie du Département et M. Loïc FOURREAU, pour l'étude de création d'une nouvelle gare routière, en prenant compte l'étude sur l'anneau d'athlétisme qui a été réalisée dans le même secteur.
- 06/06 : Opération bilan de territoire pilote transmission agricole, à Beaupréau. Cette réunion a permis de faire un bilan avec la Région, notre territoire étant pilote sur la reprise des transmissions agricoles. L'opération a bien fonctionné. Le sujet est à faire perdurer, même si Région ne va plus nous accompagner pour la mission pilote.
- 14-06 : Rencontre des habitants du parvis de l'église.
- 14/06 : Fête des 100 ans du C.S.L. Football Club.
- 14/06 : Folies du Lion. Cette manifestation prend sa place, elle est très agréable et éclectique. Après la canicule de 2022 et la pluie de 2023 et de 2024, le temps était très favorable.
- 15-06 : Tour cycliste de la ville du Lion. Évènement d'une grande routine qui a pourtant été émaillé par trois incidents majeurs en termes de sécurité, avec des personnes qui sortent des armes ou ne veulent pas s'arrêter en voiture. Certaines personnes conduisaient sous emprise d'alcool notamment, en présence de la gendarmerie ; une gendarme a d'ailleurs été renversée... On constate qu'il n'y a donc pas de manifestation banale. La réflexion menée avec M. Jérôme DELOIRE sur l'armement de la Police municipale, bien que ce ne soit pas la solution à tout, permettrait d'avoir un effet dissuasif pour calmer d'entrée de jeu certains comportements qui ne sont pas acceptables, car il n'est pas possible que les gendarmes se fassent trainer comme cela, ni nos policiers. Nous avons décidé de faire des contrôles de vitesse, il faut donc absolument armer les policiers municipaux avant de pouvoir les mettre en place.
- 16/06 : Conférence extrêmement intéressante du Collège du Val d'Oudon sur l'impact du numérique sur les enfants et ados. Il n'y a plus de doute sur l'impact négatif du numérique sur le cerveau des petits. L'enseignant chercheur qui intervenait était l'un des experts français sur le sujet qu'il traite depuis 15 ans. Il est très clair, quant aux réponses qu'il apporte aux enquêtes parlementaires : en l'état actuel de la science et de la connaissance de ces appareils sur le cerveau des jeunes, il est impératif d'interdire les smartphones avant l'arrivée au lycée, et une fois au lycée, les smartphones doivent être rangés dans les tiroirs de 8 heures et 18 heures. Il faut se passer de ces outils avant un certain âge. Pour les tous petits, l'utilisation des écrans créent des dommages irréversibles : des fractures/scissions définitives se forment au niveau du cerveau, sans récupération possible.  
C'est une très bonne initiative du collège du Val d'Oudon d'avoir organisé cette conférence.
- 20/06 : Inauguration de la boucle équestre sur Isle Briand sur notre territoire de cheval ne disposait pas jusque-là d'un tel circuit. Une deuxième boucle verra peut-être le jour sur les Hauts-d'Anjou.
- 27/06 : Fête de la musique du Lion d'Angers. La manifestation s'est bien passée. Les jeunes sont tout de même très alcoolisés en fin de soirée.

M. Jérôme DELOIRE souligne que tout se passe bien tant que la fête est familiale et qu'il y a des enfants, après c'est plus compliqué.

M. Étienne GLÉMOT confirme qu'effectivement, dès que les parents quittent la manifestation, cela peut dériver un peu. C'est là que la présence du partenaire sécurité, avec 6 agents, s'est révélée vraiment nécessaire pour épauler la Police Municipale.

- 01-07 : Pot d'honneur pour l'arrivée en retraite de M. Nicolas MARTIN, qui a enseigné au Lion d'Angers pendant 17 ans.

- 02-07 : Conférence départementale des territoires à Saumur.

M. Étienne GLÉMOT tient à préciser, pour que les choses soient claires entre Saumur et Le Lion d'Angers, qu'à son arrivée à Saumur, M. Jackie GOULET, Maire de Saumur, l'a accueilli en lui disant « Étienne, bienvenue à Saumur », ce à quoi M. Étienne GLÉMOT a répondu « Tout va bien, je te remercie de ton accueil sympathique ». Cet échange en physique est à l'opposé des évocations journalistiques sur les intentions qui leur sont données.

Lors de cette conférence, l'Association Maire de France (A.M.F.) a présenté le renforcement et la structuration des legs aux collectivités, car beaucoup de choses restent en déshérence, ce qui est dommage. L'A.M.F. propose de faire un petit travail en collectif sur tout le Maine-et-Loire, avec une campagne de communication. Ce petit travail sera expliqué lors des prochaines commissions, pour pouvoir intégrer ce qui est proposé par l'A.M.F.

### ➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

Il salue les conseillers présents et indique que le mois de juin a été très axé sur les pompiers.

- Travail sur la réforme de France Travail : un décret est sorti le 30 juin, pour une application au 1<sup>er</sup> juillet, pour savoir quelles seraient les sanctions pour les manquements, les fameux « droits et devoirs ». Cette grande réforme prévoit tout un tas de dispositifs pour sanctionner les personnes qui auraient des manquements, mais il existe des aspérités dans cette loi, qui serait moins sévère que ce qui se fait actuellement dans le Maine et Loire. Il faut donc étudier comment poursuivre ce travail pour ces bénéficiaires.
- Inauguration de la Boucle équestre : le Conseil départemental a financé plusieurs projets, notamment en dernier lieu, le passage par une association d'insertion.  
La Boucle équestre passe par la Vélo Francette, circuit qui fait le tour du Lion d'Angers et s'arrête à Montreuil-sur-Maine, ce qui oblige à prendre la route, pour redescendre ensuite sur le circuit à Chambellay. Les travaux de la voirie vélo sont prévus cet automne, dans l'attente des derniers arbitrages du Préfet en ce qui concerne des questions environnementales avec une plante à protéger dans une zone humide. Mais depuis le 20 juin, la Boucle équestre permet de relier Montreuil-sur-Maine à Chambellay, à pied, à cheval, ou à vélo (en mettant parfois pied à terre), sans reprendre la route, le département étant propriétaire de la zone après maintes affaires judiciaires.
- Session du Conseil départemental : théoriquement ce conseil porte sur le budget supplémentaire mais il n'y en a pas cette année. Reste à redéfinir la politique. L'État cherche 40 milliards d'euros et va se tourner vers les collectivités territoriales qui vont sans doute devoir redonner une partie de leurs dotations et subventions.
- Assemblée des maires de France : en tant que référent « volontariat » chez les sapeurs- pompiers pour le Département, M. Nooruddine MUHAMMAD a eu le plaisir de participer à l'assemblée des maires de France, qui accueillait également le Forum des territoires. Il a exposé que la question était de savoir quelles peuvent être les pistes de réflexion pour augmenter le nombre de volontaires chez les sapeurs-pompiers. Il a mis l'accent sur deux points lors de son intervention : la féminisation et la formation des jeunes. Un travail est en cours pour accompagner la féminisation, car actuellement seulement 25% de femmes sont engagées chez les sapeurs-pompiers volontaires. Il convient de promouvoir plus de femmes et de manière plus rapide sur les postes de sous-officiers et d'officiers, pour casser le plafond de verre. De même, les jeunes doivent être soutenus, car ils doivent parfois attendre longtemps avant d'obtenir un grade ou une médaille. L'objectif de ces pistes est donc d'atteindre au plus vite un tiers de femmes pompières, d'avoir des femmes pompières officiers et

surtout des femmes au commandement des centres. La formation des jeunes est également un enjeu important. Plusieurs jeunes du Lion d'Angers s'engagent, notamment l'enfant de l'un des élus présents ce soir pour lequel M. Nooruddine MUHAMMAD a signé l'engagement en tant que volontaire.

Le souci majeur constaté est celui de la motivation, notamment dans la journée. Ces derniers temps nous sommes en grand risque feu de forêt dans certains massifs, donc il faut donc vraiment pouvoir répondre présent.

M. Nooruddine MUHAMMAD annonce ensuite, qu'il a demandé au Préfet si les mairies qui emploient des sapeurs-pompiers pouvaient bénéficier d'un bonus dans les dotations. Le Préfet a répondu qu'il était possible de réserver une partie des dotations pour cela. Il a, de plus, demandé à avoir un plus grand contingent de médailles de l'ordre national du mérite, pour en donner aux pompiers qui n'en reçoivent pas forcément suffisamment. Le Colonel Ricardo CARRILHO, qui était présent, a d'ailleurs déclaré que les sapeurs-pompiers avaient besoin qu'on leur dise merci et qu'on les aime, parce qu'aujourd'hui, dans certains coins de France, l'uniforme n'est pas du tout respecté ce qui est intolérable, surtout quand il s'agit de sapeurs-pompiers qui viennent pour aider et qui se font attaquer.

Cette assemblée était vraiment très intéressante. Le message est passé, et les maires doivent travailler ensemble sur ces sujets.

M. Étienne GLÉMOT remercie M. Nooruddine MUHAMMAD et donne la parole à M. Arnaud GUEUDET pour la Commission urbanisme – économie.

## COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

### ➤ **Orientations retenues**

*Rapporteur : M. Arnaud GUEUDET*

M. Arnaud GUEUDET informe que la commission s'est réunie le 11 juin. En l'absence de Mme Céline HUBERT, il va en faire le compte rendu.

- **Revison :**  
À ce jour, 9 lots libres ont été vendus et le dixième (le n°21) sera vendu et signé le 28 juillet. À la suite de la baisse des prix des fonds de parcelle non constructibles, 5 parcelles ont été réservées.
- **Résidence senior :**  
Un point de présentation du projet de faisabilité Harmonie habitat a été fait : la première étape aura lieu au n°8 avenue des Tilleuls (AN47) et la seconde au n°6 bis avenue des Tilleuls (AN46). Il s'agit d'un projet de 37 nouveaux logements, avec 1 collectif et 2 maisons individuelles pour garder le caractère pavillonnaire dans la rue. Pour information, l'actuel propriétaire M. VIOT et son fils ont donné l'accord pour qu'une estimation soit faite par les domaines. Le dossier devrait donc avancer positivement.
- **Déclaration utilité publique (D.U.P.) :**  
Le projet de renouvellement urbain Meldomys, rue Alphonse Cochard, fait l'objet d'une délibération. Ce projet concerne 4 parcelles, dont l'actuelle résidence Habitat Jeunes qui doit être agrandie.  
La commune a rencontré les services de l'État avec ALTER qui n'avance aucune difficulté de fonds sur la D.U.P. Afin de mener ce projet à terme, il reste à acquérir les n°2 et n°4 de la rue Alphonse COCHARD : les propriétaires ont été contactés mais cela est plus ou moins difficile, ce qui nécessite de lancer le cadre de la présente demande de D.U.P qui ne va pas, pour autant, aller jusqu'à l'expropriation. Le but est d'atteindre un accord et d'éviter l'expropriation. Le fait d'avancer dans cette procédure permettra de trouver un terrain d'entente, d'où le lancement de l'enquête parcellaire et de l'enquête publique.  
Un couple de jeunes, M. et Mme VEGEL, occupent l'une des parcelles, mais il est possible d'avancer. L'autre maison est un locatif de 3 logements, donc il est possible de devoir aller au bout de la procédure.  
M. Étienne GLÉMOT rappelle que cette maison a été divisée de manière illégale. À l'époque, la mairie avait envoyé une plainte au procureur, dont nous n'avons pas les suites car le procureur gère directement avec la D.D.T. (Direction départementale des territoires). Toujours est-il qu'il faut pouvoir

avancer de manière certaine avec ces personnes qui font fi des règles d'urbanisme. Les règles existent et doivent être respectées.

M. Arnaud GUEUDET indique, pour information, qu'une concertation existe depuis plusieurs mois avec M. et Mme VEGEL ; ainsi une parcelle sur Revion leur est réservée. L'idée est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de perdant, surtout un jeune couple avec enfants.

### ● **2025-07-01 / Projet de renouvellement urbain avenue des Tilleuls / rue Cochard – Déclaration d'Utilité Publique**

Sur demande de la commune a été mis à l'étude par Meldomys la réalisation d'un projet mixte de renouvellement urbain, destiné principalement à l'habitat, dans le centre-bourg de la commune du Lion d'Angers, à proximité immédiate de l'actuelle résidence Habitat Jeunes située rue Cochard, à l'angle de l'Avenue des Tilleuls et de la rue Alphonse Cochard.

Le programme prévisionnel prévoit :

- La démolition de l'ensemble des propriétés bâties ;
- La construction de deux bâtiments collectifs R+2, respectivement affectés au locatif social pour l'un et à une résidence Habitat Jeunes pour l'autre.

S'agissant du programme locatif, il est envisagé la création de 16 logements sociaux (8 logements T2, 6 logements T3 et 2 logements T5) ainsi que 16 boxes et 5 places de parking.

Quant au programme de la résidence Habitat Jeunes, le programme prévoit la réalisation de 20 studios et 7 places de stationnement.

Pour les deux ensembles immobiliers, chaque logement disposera d'un espace extérieur privatif. Il sera également prévu la réalisation d'un espace vélos et d'un local réputation pour chacun des bâtiments.

L'utilité publique de ce projet se justifie au regard des différents objectifs poursuivis par ce dernier, à savoir :

- La requalification de l'habitat d'un îlot peu qualitatif situé en cœur de bourg ;
- Le renforcement de l'offre en matière de logements sociaux sur la commune pour répondre à la forte pression foncière présente sur le territoire ;
- La construction d'une nouvelle résidence Habitat Jeunes, à proximité de l'actuel foyer pour permettre la mutualisation des moyens de fonctionnement.

Cette démarche de la collectivité permet de ne pas consommer de terres agricoles en extension urbaine, s'inscrivant dans la dynamique de densification urbaine du SCOT ou du PLU et dans le contexte réglementaire du zéro artificialisation nette (ZAN).

Concernant le droit des sols, le projet est compatible avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Anjou Bleu, approuvé le 18 octobre 2017, et notamment avec les objectifs poursuivis en termes de gestion économe de l'espace.

Le projet est également compatible avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme du Lion d'Angers, approuvé le 9 mars 2020. Le site figure urbanisé (UB).

Sur le volet foncier, le périmètre est constitué de quatre unités foncières bâties. Deux propriétés ont déjà fait l'objet d'une acquisition à l'amiable et d'une démolition par la société Alter Public dans le cadre du dispositif de portage foncier départemental à la demande de la collectivité.

Afin de mener à terme l'opération d'aménagement, il reste à acquérir deux propriétés bâties, les 2 et 4 de la rue Alphonse Cochard.

Les propriétaires concernés étant identifiés, il est également proposé dans le cadre de la présente demande de DUP de solliciter l'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et le dossier d'enquête parcellaire et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Préfet de Maine-et-Loire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour le projet mixte de renouvellement urbain – 13 avenue des Tilleuls et d'une enquête parcellaire, sur la base des dossiers constitués.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **De solliciter** le Préfet de Maine-et-Loire pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour le projet mixte de renouvellement urbain – 13 avenue des Tilleuls et d'une enquête parcellaire, sur la base des dossiers constitués à cet effet, conformément aux dispositions du Code de l'expropriation, afin que soit par la suite prononcée la déclaration d'utilité publique correspondante, au profit de la commune.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Arnaud GUEUDET poursuit avec le sujet du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone nord des hauts du Courgeon qui donne lieu à une délibération. Dans le prolongement de ce qui avait été présenté sur la zone du Courgeon pour l'emplacement du casino et de la gendarmerie.

Dans la première esquisse faite par le C.A.U.E. 49 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine et Loire), il n'y avait pas de sortie de la gendarmerie au niveau de la route départementale. Au final, la commune s'oriente vers le deuxième scénario, avec le casino en entrée et la gendarmerie avec une sortie sur la départementale. Le gros avantage de ce scénario 2, est qu'il n'y pas d'impact sur la zone humide qui est donc entièrement conservée.

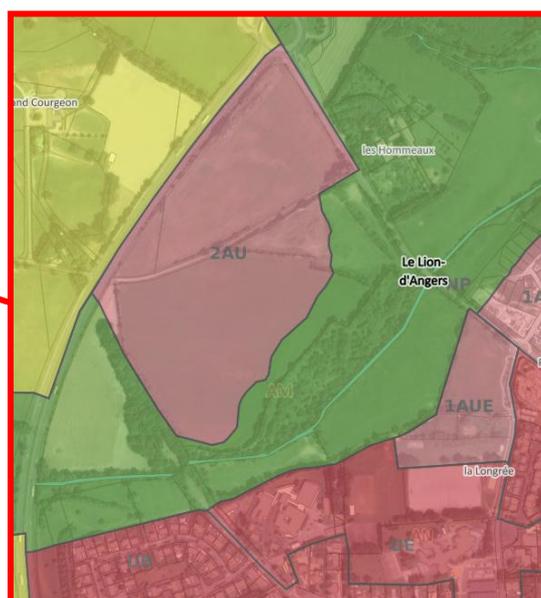
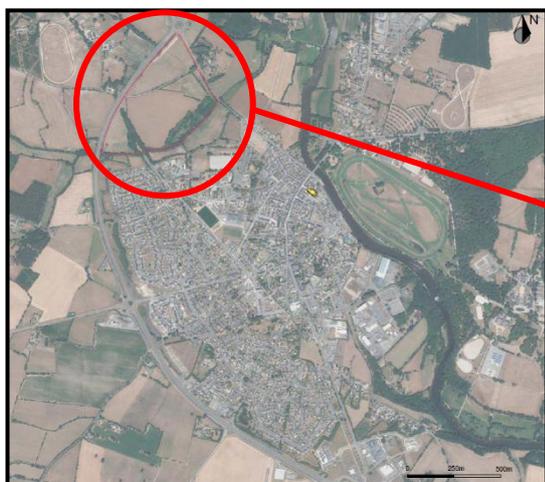
Le giratoire d'accès donnera en face des Hommeaux sur l'allée cavalière et permettra une entrée à la fois pour desservir la partie équipement au nord et plus tard la partie habitat au sud.

La somme prévue pour les travaux d'aménagement paysager, viendra également circonscrire la partie de la zone humide et l'améliorer.

L'idée de cette délibération est de pouvoir avancer sur le scénario choisi pour la constitution du dossier.

### ● 2025-07-02 / Marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone nord des Hauts du Courgeon

La zone des Hauts du Courgeon a été classée en 2020 dans le PLU communal comme une zone d'urbanisation future (classement en 2AU), pour de l'habitat et de l'équipement, sur une surface globale de 13,32 hectares.



En 2024, une première étude programmatique d'aménagement du site a été commandée auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine et Loire (CAUE49) pour travailler une

première approche d'urbanisation du site tenant compte des enjeux environnementaux, paysagers, topographiques, en termes de mobilité, etc...

Cette étude a livré ses conclusions en janvier 2025, et a proposé des principes potentiels d'organisation du site pour y intégrer les 2 composantes souhaitées sur le site :

- Une composante habitat, comprenant entre 200 et 400 logements suivant la densité qui sera retenue au moment des choix d'aménagement ;
- Une composante équipements publics, avec a minima une gendarmerie, un casino, et un espace multimodal.

Dans la même temporalité que la restitution de cette étude, l'éligibilité de la commune à l'implantation d'un casino a été reconnue par le Ministère de l'Intérieur, conduisant durant le premier semestre 2025 la commune à mener l'étude d'opportunité de ce projet, les travaux de rédaction d'une Délégation de Service Public et enfin à autoriser le lancement d'un appel à candidature pour cette concession lors du Conseil Municipal du 2 juin 2025.

Les travaux de rédaction du cahier des charges de cette concession ont nécessité une étude d'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la partie nord du site, là où l'étude programmatique du CAUE avait positionné les équipements publics (gendarmerie, casino, espace multimodal), sur la partie nord de la zone à aménager.

En parallèle a été menée sur l'entièreté de la zone une évaluation environnementale pour l'urbanisation de la zone, dimensionnée de telle sorte que ces éléments puissent servir à l'étude d'impact qu'il sera nécessaire de réaliser pour la phase opérationnelle.



Cette étude d'Avant-Projet Sommaire a mené à un double scénario d'aménagement potentiel de cette partie nord. La version retenue lors du conseil municipal privé du 5 mai 2025 est la seconde, avec plusieurs avantages au regard des premiers schémas de l'étude programmatique :

- Un positionnement des équipements ne nécessitant pas de compensation quant aux enjeux environnementaux du site ;
- Un positionnement plus efficace de la gendarmerie, du casino et de l'espace multimodal ;
- Une fonctionnalité entre les équipements qui dégage de la réserve foncière par une meilleure articulation des espaces dédiés à la mobilité.



Le projet urbain d'aménagement de cette partie nord retient ainsi les grands axes d'aménagement suivant :

- Une grande allée cavalière centrale, contre-plantée d'un double alignement d'arbres de haut jet, axée sur le portal de l'entrée principale du château des Hommeaux avec un giratoire permettant de gérer les flux de cette nouvelle connexion, et l'espace multimodal à proximité immédiate.
- Un positionnement de l'espace dédié à la concession du casino sur le nord-est de l'emprise entre la zone humide, la route de Segré et la RD775, permettant une exposition optimale de l'équipement sur l'entrée de ville.
- Un positionnement de la Gendarmerie sur la partie haute de la zone entre le chemin des Ormes et la RD775, cadrée par un réseau de haies bocagères existantes ou plantées pour garantir son intimité, à proximité immédiate de la liaison douce possible vers la rue du Chemin de Fer et avec un accès direct à la RD775 depuis la cour technique de la Gendarmerie.

L'espace multimodal, intégré dans l'étude d'Avant-Projet Sommaire, sera travaillé comme un équipement public autonome, et au regard de l'aménagement définitif de la zone qui sera validé en phase APD.

Ainsi, le coût estimatif des travaux de cet aménagement est le suivant :

<b>Dépenses</b>	
<b>Travaux</b>	<b>1 944 737,50 €</b>
Viabilisation de la zone	1 440 237,50 €
Giratoire d'accès	154 500,00 €
Travaux d'aménagement paysager	350 000,00 €
<b>Total HT</b>	<b>1 944 737,50 €</b>

Il est désormais nécessaire de venir recruter une maîtrise d'œuvre pour la phase opérationnelle de cet aménagement, dont la mission serait composée des éléments suivants :

- APD - Avant-Projet Définitif ;
- PRO - Etudes de Projet ;
- ACT – Assistance à la passation des Contrats de Travaux ;
- VISA – Conformité et Visa d'Exécution du Projet ;
- DET – Direction de l'Exécution des Travaux ;
- AOR – Assistance aux Opération de Réception et Garantie de Parfait Achèvement ;
- Permis d'Aménager ;
- Dossier Loi sur l'Eau ;
- Bornage Périmétrique et divisions foncières des lots Casino et Gendarmerie.

Le montant estimatif de cette prestation est de 10% du montant des travaux, soit de 194 473,75 € HT.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **D'autoriser** le lancement d'un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre opérationnelle de l'aménagement des Hauts du Courgeon pour un montant estimatif de 194 473,75 € HT au regard des missions décrites, et selon une procédure formalisée,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché en résultant, ainsi qu'à prendre toutes les décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Arnaud GUEUDET présente ensuite une délibération sur laquelle la Commission urbanisme s'est sentie un peu éloignée du sujet, puisqu'il s'agit d'émettre un avis sur le projet P.L.U.I. (plan local d'urbanisme intercommunal) d'Anjou Bleu Communauté. À l'identique, lors du P.L.U.I. de la C.C.V.H.A. (Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou), Anjou Bleu Communauté devra donner son avis. La Commission a donné un avis favorable.

### ▪ 2025-07-03 / Avis sur le projet de PLUI d'Anjou Bleu Communauté

Par délibération en date du 22 décembre 2020, Anjou Bleu Communauté a prescrit l'élaboration de son PLUi. La phase étude et mise en œuvre du projet s'est déroulée jusqu'au 25 mars 2025, date à laquelle la Communauté de communes a tiré le bilan de la concertation et a arrêté son projet par délibération du Conseil Communautaire. Durant la phase préparatoire du document, deux débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont eu lieu (le 7 novembre 2023 et le 1<sup>er</sup> décembre 2024).

La commune du Lion d'Angers fait partie des personnes publiques consultées pour avis, et doit émettre dans ce cadre un avis sur le projet de PLUi dans un délai de 3 mois suite à sa réception.

Dans le cadre de la commission urbanisme en date du 11 juin 2025, une synthèse des grandes lignes directrices du PADD et de leur traduction réglementaire a été présentée et notamment :

- L'organisation de la future armature territoriale ;
- La politique économique ;
- L'ambition démographique ;
- La politique résidentielle ;
- La consommation d'espace ;
- La politique environnementale.

Le projet tel que présenté n'a pas appelé de réserve particulière et a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **D'émettre** un avis favorable sur le projet de PLUI d'Anjou Bleu Communauté,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Arnaud GUEUDET termine le compte rendu de la commission avec les points et informations suivants :

#### ▪ Fresque angle rue marché et rue Leclerc :

Une réflexion est en cours pour ce bâtiment abritant au rez-de-chaussée le salon de toilettage pour chiens. Le mur est monolithique, sans fenêtre, la surface est grisâtre voir noirâtre, ce qui est laid pour cet endroit qui se trouve dans l'hyper centre très fréquenté. Le but est de lancer le chiffrage sur l'idée d'une fresque dans le style trompe l'œil, classique, pas très artistique au final.

M. Étienne GLÉMOT indique que, dans le périmètre des monuments historiques, il pourrait être délicat de créer une fresque moderne, et qu'il faudra en tout cas intégrer l'Architecte des Bâtiments de France au sujet.

M. Arnaud GUEUDET complète en disant que l'objectif est de garder le caractère architectural, avec peut-être un projet trompe l'œil de 2 fenêtres qui n'existent pas actuellement mais qui pourrait avoir un effet miroir avec le bâtiment qui se trouve en face. Le tout étant d'agrémenter cette façade qui est très peu valorisée et de redonner de la valeur à l'hyper centre. Le sujet est examiné et va être chiffré ; il n'est pas certain qu'il soit mené à son terme. Le propriétaire du bâtiment, M. TADENAR, a été rencontré : il est ouvert à cette proposition, d'autant qu'il existe des conventions pour cadrer et protéger le propriétaire et le projet.

M. Étienne GLÉMOT évoque la publicité bleue DUBONNET qui se trouve sur une des façades de la ville. Les personnes qui habitent au Lion d'Angers depuis leur enfance l'ont toujours connue. C'est presque un monument historique.

Mme Marie MELLIER le confirme et déclare qu'il y en a également une à Rennes. C'était une marque nationale.

M. Arnaud GUEUDET précise que ce type de publicité a tendance à disparaître. L'ancien hôtel Sauloup du rond-point Savard en comportait une avant d'être rénové.

Mme Marie MELLIER fait part d'une réflexion différente de sa commission sur le sujet de la fresque : avec le réchauffement climatique et l'isolation par l'extérieur, la complexité est de pouvoir faire des fresques sur le domaine privé avec des financements de la commune, au risque que les gens n'aient pas un confort thermique optimal parce qu'ils ne peuvent plus faire l'isolation par l'extérieur, et en cas de locatif ne puissent plus donner les conditions de confort attendues.

M. Arnaud GUEUDET répond que lors de la rencontre avec M. TADENAR, ce dernier n'envisageait pas de faire une isolation par l'extérieure, seulement de modifier les menuiseries.

M. Étienne GLÉMOT rappelle ce qu'a dit l'architecte des Bâtiments de France sur les bourgs : il considère, et c'est d'ailleurs l'actualité ces jours derniers à Tiercé, que l'isolation doit être faite par l'intérieur en centre bourg. Si l'isolation se fait par l'extérieur sur toutes les maisons de centre-ville, les bourgs seront très moches en très peu de temps.

Mme Marie MELLIER rétorque que les gens n'auront plus d'intérieur si l'isolation doit se faire par l'intérieur et de plus, cela induit plus de ponts thermiques.

M. Étienne GLÉMOT acquiesce pour les ponts thermiques, mais dit qu'il reste quand même de la place dans les maisons. Historiquement, depuis 30 ans, jusqu'à il y a quelques années, 100% des maisons étaient conçues avec une isolation intérieure, et cela ne se passe pas trop mal.

Mme Isabelle CHARRAUD souligne que l'isolation est meilleure avec une isolation extérieure.

M. Étienne GLÉMOT est bien d'accord, ceci dit, l'isolation extérieure supprime les façades en tuffeau par exemple, ce qui rendrait les bourgs très moches à son avis. Sur le sujet, c'est l'architecte des Bâtiments de France qui a la main.

Mme Muriel NOIROT prend la parole pour dire qu'il serait intéressant de travailler en inter commissions sur ce projet qui peut avoir une dimension culturelle, notamment lors du recrutement du candidat, avec cahier des charges pour un trompe l'œil. C'est un sujet qui a été abordé à plusieurs reprises en commission et qu'il serait intéressant de croiser.

M. Étienne GLÉMOT recommande aux élus de prendre des photos s'ils rencontrent des fresques murales de ce type pendant leurs vacances.

- Dossiers en cours :
  - 18 déclarations préalables (D.P.),
  - 1 permis de construire (P.C.),
  - 2 déclarations d'intention d'aliéné (D.I.A.).

Enfin, M. Arnaud GUEUDET annonce qu'il n'y aura pas de réunion de la Commission urbanisme en juillet, parce qu'il n'y pas de sujets majeurs à traiter.

Toutefois, il donne rendez-vous à tous vendredi prochain, 11 juillet, à 10 heures, sur le marché, pour une restitution publique de la phase 2 du cabinet Ville ouverte.

M. Étienne GLÉMOT remercie M. Arnaud GUEUDET et donne la main à Mme Muriel NOIROT pour la Commission communication - culture - citoyenneté - animation.

## COMMISSION COMMUNICATION - CULTURE - CITOYENNETÉ - ANIMATION

### ➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Muriel NOIROT

Mme Muriel NOIROT indique que la commission s'est réunie le 2 juin dernier et a abordé les points suivants :

- Retour sur la Journée citoyenne ;
- Folies du Lion :  
Cette année « Les Talents exposent » étaient accolés aux Folies du Lion pour capter le public, ce qui a bien fonctionné. Maintenant, il faut recenser peut-être plus de talents et de diversité, monter en gamme et en qualité ;
- Fête de la musique :  
Les événements évoqués précédemment nécessiteront de réfléchir à renforcer les conditions de sécurité, même si la Police Municipale, l'équipe de sécurité et la Gendarmerie ont veillé au grain, pour faire face à l'hyper alcoolisation des mineurs ;
- Week-end des 12 et 13 juillet :
  - Samedi 12 juillet matin : défilé à 10h30 en centre-ville avec les sapeurs-pompiers, les forces de l'ordre et l'armée. Vous êtes conviés à y assister sur le parvis de l'église ;
  - Samedi 12 juillet soir : bal des pompiers et feu d'artifice ;
  - Dimanche 13 juillet : braderie des commerçants.
- Comité consultatif des enfants :  
Le comité s'est déplacé le 18 juin, pendant 4 heures, au 6<sup>ème</sup> régiment, à la Beaumette, dans le cadre du partenariat avec le 2<sup>ème</sup> régiment de matériel. Ils ont même pu goûter aux rations militaires. Ce fut un moment très sympathique.
- Retransmission de l'opéra :  
En direct de l'opéra, La Flûte enchantée de Mozart. 125 participants sur la place de la mairie, dont des familles, ce qui est très bien pour Le Lion d'Angers.
- Séance cinéma en plein air :  
Elle aura lieu le 22 août à la nuit tombée, donc autour de 21h15. Le film retenu par le public est « Un petit truc en plus ».

*La prochaine réunion n'est pas encore fixée mais elle aura lieu à la fin du mois d'août.*

M. Étienne GLÉMOT remercie Mme Muriel NOIROT et laisse la parole à M. Jérôme DELOIRE pour la Commission patrimoine - sécurité – cimetière - marché.

## COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

### ➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

M. Jérôme DELOIRE annonce que la Commission s'est réunie le 16 juin, à 18h30 et a fait un point sur :

- Travaux à venir :
  - Bâtiment des services techniques : il était prévu de déposer le permis de construire en juillet, mais il y a eu quelques soucis avec l'architecte, notamment au niveau du prix. Une négociation est en cours ;
  - Clocher d'Andigné : toujours pas de retour des devis de B.M.H. VIGNERON ;
  - Bâtiments anciennement Sainte Claire : demande de diagnostics avec le SIEML (Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire) pour la rénovation énergétique.

- Douche Espace MADIOT :  
La dépose de la baignoire a fait apparaître que la faïence était à refaire totalement. Un devis a été demandé à la Société BURON.
- Toilettes publiques :  
Les toilettes sont vétustes et pas très propres en raison de la mauvaise fréquentation. Il a été demandé aux Services techniques de réfléchir à des solutions.
- Devis vidéo protection :  
Présentation du devis AXIA pour la route de Château-Gontier et la rue Maurice FOUCHER.
- Marché :  
La remise des lots de « Marché en fête » aura lieu vendredi prochain à 13h30.

*Prochaine réunion le 15 septembre 2025.*

M. Étienne GLÉMOT remercie M. Jérôme DELOIRE et passe le relai à M. Nooruddine MUHAMMAD pour la Commission finances - personnel - administration.

## COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

### ➤ **Orientations retenues**

*Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD*

M. Nooruddine MUHAMMAD débute par un petit point sur le personnel : la future personne responsable des affaires sociales est en cours de recrutement ; des entretiens sont programmés le 13 août prochain, avec 4 candidats retenus.

M. Nooruddine MUHAMMAD enchaîne avec la première délibération relative aux finances.

### ● **2025-07-04 / Décisions modificatives budgets principal et Revion**

La commune a contracté fin 2024 un emprunt de 450 000 € sur le budget annexe du lotissement Revion, pour permettre une meilleure gestion de la trésorerie générale de la commune en fin d'année. Ce prêt a été vu pour un an, avec remboursement in fine, et possiblement remboursement anticipé sans frais.

Lors du vote de l'ensemble des budgets de la commune en mars dernier, les crédits de remboursement de cet emprunt n'ont pas été inscrits budgétairement, empêchant son remboursement alors que la situation de trésorerie permettrait de le faire par anticipation depuis mi-juin.

Pour le permettre dès à présent, il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative sur la section d'investissement du budget de Revion. Cette nouvelle dépense est financée par l'excédent du budget du lotissement, qui était de 490 885,01 € lors du vote du budget le 3 mars 2025, sur la base des excédents du lotissement à cette date (cet excédent n'avait pas été budgété en recettes au budget principal).

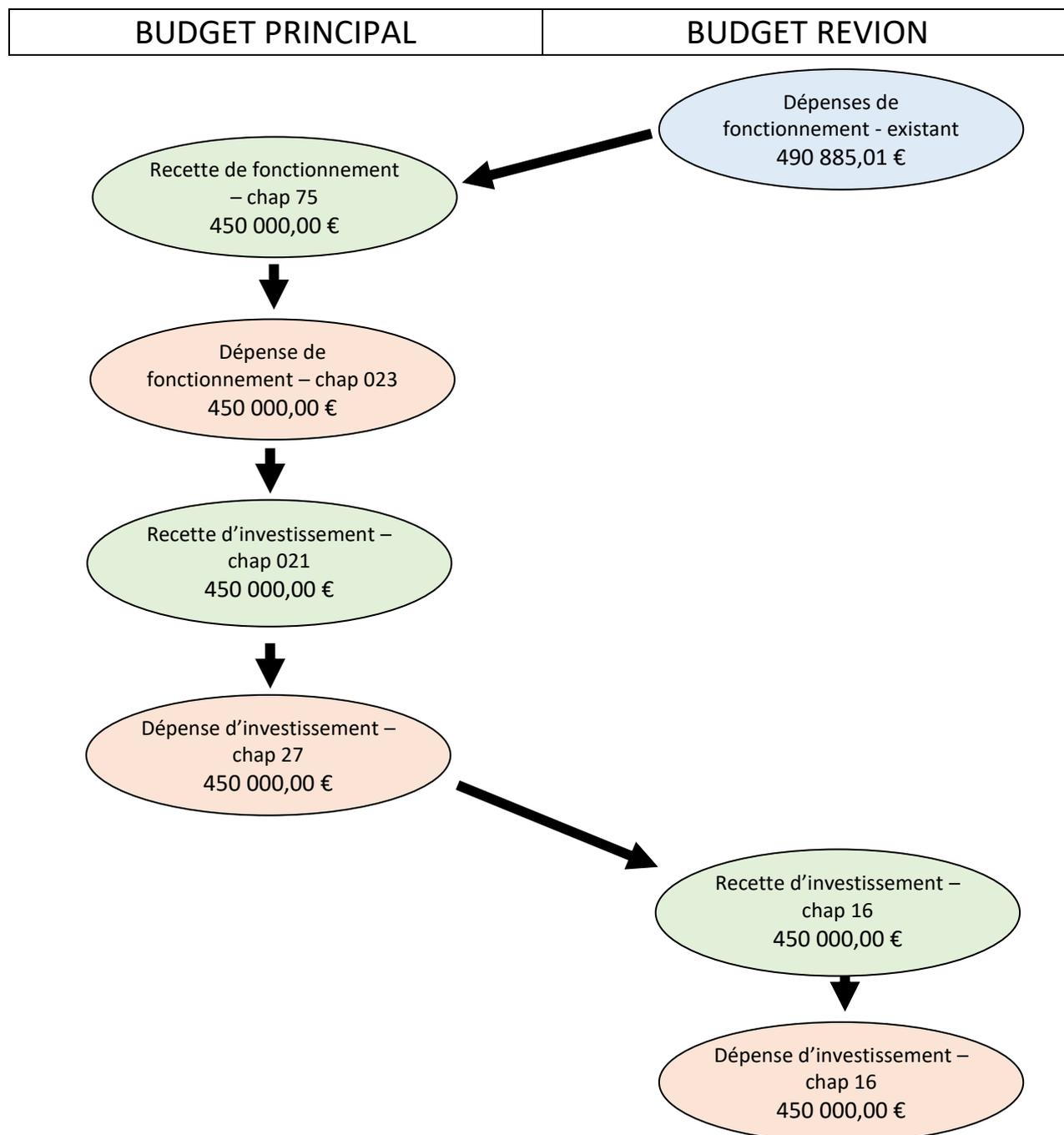
Pour permettre le transfert des crédits de l'excédent du lotissement au remboursement du capital emprunté, il faut passer par l'intermédiaire du budget principal (le transfert de section à section n'étant pas possible sur les budgets annexes dédiés aux lotissements) :

- Inscrire au budget principal une partie de l'excédent du budget Revion (450 000 € sur les 490 885,01 €) au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »
- Abonder le virement à la section d'investissement du budget principal (chapitre 023 en fonctionnement ; chapitre 021 en investissement) de 450 000 €
- Inscrire au budget principal le versement de ces 450 000 € en avance au budget annexe du

lotissement de Revion (chapitre 27 « Autres immobilisations financières »)

- Inscrire à la section investissement du budget annexe de Revion cette nouvelle recette, permettant d'inscrire les crédits du remboursement de l'emprunt de 450 000 € (chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés », en dépenses et en recettes).

Le synoptique ci-dessous décrit ces opérations :



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** les décisions modificatives proposées au budget annexe « Revion »,
- **D'approuver** les décisions modificatives proposées au budget principal,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la présente délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

M. Nooruddine MUHAMMAD passe à la délibération concordante entre la commune et la communauté de communes relative au fonds de concours pour les travaux réalisés sur le bâtiment de l'hôtel de ville.

● **2025-07-05 / CCVHA – fonds de concours pour les travaux d'investissement du siège**

La commune est propriétaire du bâtiment de l'Hôtel de Ville qui abrite les services communaux et communautaires. Le bâtiment est confié par un bail emphytéotique à la CCVHA pour sa gestion et son entretien.

Les charges générales de fonctionnement du bâtiment (électricité, eau, chauffage, ménage...) sont payées intégralement par la CCVHA puis refacturées directement pour notre occupation selon le bail défini. En revanche, les charges d'investissement nécessitent une délibération concordante entre la Ville et la CCVHA pour pouvoir l'être.

Le bail prévoit une répartition du coût des travaux d'investissement entre les deux collectivités suivant les espaces (50% pour les espaces communs ; suivant la surface d'occupation de chacune pour les travaux du bâtiment ; 100% pour chacune des collectivités dans leurs espaces exclusifs) et une refacturation annuelle de la CCVHA vers la commune pour les travaux de l'année N-1.

Pour l'année 2024, les charges d'investissement constatées sont :

- 908,80 € HT dans l'espace mairie (modification d'éclairage d'un bureau), l'intégralité étant pour la commune ;
- 6 720,66 € HT pour le bâtiment (Défibrillateur, lecteurs de badges, aspirateur, stores...), soit 2 056,52 € pour la commune (306/1000<sup>e</sup> d'utilisation du bâtiment).

Il est donc demandé une participation de la commune aux charges d'investissement 2024 pour l'Hôtel de Ville de 2 965,32 €.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **De verser** un fonds de concours à la CCVHA de 2 965,32 € pour les travaux d'investissement effectués sur le bâtiment situé place Charles de Gaulle au Lion d'Angers sur l'exercice 2024,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Puis, M. Nooruddine MUHAMMAD annonce la délibération d'accord local de répartition des sièges communautaires. Il propose à M. Étienne GLÉMOT de prendre la main pour l'expliquer.

M. Étienne GLÉMOT expose que l'accord local dans la représentation des communes à l'intercommunalité se trouve dans la colonne colorée en bleu dans le tableau récapitulatif, soit 39 conseillers communautaires. Ce tableau fait apparaître que de Grez-Neuville à la Jaille-Yvon (soit 10 communes), il n'y aurait qu'un seul conseiller communautaire, et Le Lion d'Angers en aurait 6.

Historiquement, depuis 2018, il existe un accord local qui déclenche une solution permettant d'avoir plus de conseillers communautaires, afin d'avoir plus de gens présents dans les commissions, tout en sachant que des conseillers municipaux participent aussi aux commissions sans être conseillers communautaires, car dans les communes où il n'y a qu'un seul conseiller communautaire, ce dernier ne peut pas assister à toutes les réunions des 8 commissions de la C.C.V.H.A. Les commissions accueillant les conseillers municipaux sont appelées commissions ouvertes.

Cet accord local (colonne orange du tableau) valable pour un mandat, dont le calcul résulte d'un mixte entre le nombre de communes et le nombre d'habitants, autorise 48 conseillers communautaires maximum. La répartition se fait toujours au plus proche du pourcentage des habitants dans la communauté de communes. Le dispositif permet ainsi de passer de 10 communes avec 1 seul représentant à 5 (c'est-à-dire les communes de moins de 1 000 habitants : Juvardail, Montreuil-sur-Maine, Chambellay, Chenillé-Champteussé et La Jaille-Yvon), les 5 autres étant dotées de 2 conseillers. Dans le haut du tableau, donc à partir de Mité, toutes les autres communes gagnent 1 conseiller à l'exception du Lion d'Angers, en raison d'un écart de quatre centièmes avec Bécon-les-granits. Pour information, la population de Bécon-les-granits

stagne un peu, alors qu'au Lion d'Angers la dynamique est d'environ 120 habitants par année ; par conséquent, d'ici six ans, cet écart ne devrait plus être vrai.

Enfin, la dernière colonne du tableau rappelle le nombre de sièges actuels, qui est plus important, puisque la commune de Saint-Sigismond figurait auparavant dans la C.C.V.H.A. Avec Saint-Sigismond, le calcul mathématique pour l'accord local comptabilisait 50 représentants, soit 2 conseillers communautaires supplémentaires : 1 pour Saint Sigismond (perdu lors du retrait de la commune de la C.C.V.H.A.) et 1 pour Les Hauts-d'Anjou. Et donc par rapport au calcul de 2020, les Hauts-d'Anjou perdent un conseiller pour la période 2026/2032.

Mme Émeline STEINIRGER demande si la population indiquée dans le tableau est celle définie par le dernier recensement ?

M. Étienne GLÉMOT lui répond que non, il s'agit de la population municipale notifiée au mois de décembre dernier, qui est en fait celle de janvier 2022, car il y a toujours trois ans d'écart.

Mme Émeline STEINIRGER souhaite savoir si d'ailleurs nous avons un retour sur les chiffres du recensement ?

M. Étienne GLÉMOT l'informe qu'un courrier a été reçu aujourd'hui en mairie, seulement il ne donne que des indications, et non un chiffre précis, la population non recensée n'étant pas comptabilisée.

Mme Marie-Claude HAMARD explique que le nombre de logements non enquêtés est connu, mais nous ne savons pas combien de personnes vont être affectées à ces logements : 1 ou 2 personne(s) par logement ?

M. Étienne GLÉMOT complète en disant 1 ou 2 personnes par logement, ou la moyenne, soit 2,21. C'est l'élément qu'il manque au courrier. Il ajoute que le recensement précédent mentionnait que la commune croissait de 150 habitants par an, alors qu'aujourd'hui nous sommes à 99,08. Cela signifie que la croissance de la population du Lion d'Angers a été ralentie d'un tiers, c'est-à-dire moins que le Maine-et-Loire sur les cinq dernières années.

M. Nooruddine MUHAMMAD souligne que la population est toujours en croissance, mais moindre.

Mme Marie-Claude HAMARD expose les chiffres reçus : 5 253 bulletins individuels, auxquels s'ajoute 116 personnes recensées pour les communautés (l'E.H.P.A.D. et S.O.S. Village d'enfants), plus les bulletins individuels des habitations mobiles, soit au total 5 360 logements. Reste les 77 logements non enquêtés : donc si 2 personnes sont comptées pour ces logements, cela représente 150 personnes en plus, et si c'est une seule personne, cela fera 70 personnes.

M. Nooruddine MUHAMMAD remercie pour ces explications. Il indique que la Communauté de communes a voté cet accord local.

M. Étienne GLÉMOT reprend que la Communauté de communes a voté de proposer cet accord local mais en fait, ce sont les communes qui votent l'accord en lui-même. Aujourd'hui, cette proposition de répartition a fait l'unanimité en conférence des maires.

M. Étienne GLÉMOT soumet la délibération au vote.

## ● 2025-07-06 / Conseil communautaire - accord local de répartition

Dans la perspective des élections municipales et communautaires de 2026, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) doit fixer le nombre de sièges au sein de son conseil communautaire.

Deux options s'offrent aux élus :

- Un nombre de sièges conformément aux règles de droit commun (39 sièges)
- Un nombre de sièges pouvant aller jusqu'à 25% supplémentaires (soit 48 sièges) par un accord global entre les communes du territoire.

La répartition communautaire relève actuellement de ce second cas de figure (avec 49 sièges – la différence avec les possibilités actuelles étant liée avec le départ de Saint Sigismond de la communauté de communes). Pour reconduire cet accord local, il est nécessaire de délibérer sur celui-ci au plus tard au 31 août de l'année qui précède le renouvellement des instances.

Il est ainsi proposé l'accord local suivant pour la répartition entre les communes des sièges de l'assemblée communautaire :

Recomposition de l'organe délibérant – Accord local 25%					
Commune	Population municipale	% Pop	Droit commun 2026/2032	2026 accord local 2026/2032	Pour rappel Acc. L 2019 - Sièges 20/26
Les Hauts-d'Anjou	8 712	23,89%	9	10	11
Erdre-en-Anjou	5 784	15,86%	6	7	7
Le Lion-d'Angers	5 343	14,65%	6	6	6
Val d'Erdre-Auxence	4 967	13,62%	5	6	6
Bécon-les-Granits	2 781	7,63%	3	4	4
Grez-Neuville	1 437	3,94%	1	2	2
Thorigné-d'Anjou	1 238	3,39%	1	2	2
Saint-Augustin-des-Bois	1 283	3,52%	1	2	2
Sceaux-d'Anjou	1 161	3,18%	1	2	2
Miré	1 050	2,88%	1	2	2
Juvardeil	828	2,27%	1	1	1
Montreuil-sur-Maine	792	2,17%	1	1	1
Chambellay	409	1,12%	1	1	1
Chenillé-Champteussé	341	0,94%	1	1	1
La Jaille-Yvon	343	0,94%	1	1	1
TOTAL CC VHA	36 469	100,00%	39	48	49

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'accord local proposé pour la représentation communautaire pour le mandat 2026-2032,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Étienne GLÉMOT remercie M. Noorudine MUHAMMAD et donne la parole à Mme Marie-Claude HAMARD pour la Commission C.C.A.S. - action sociale - logement - santé.

## COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Marie-Claude HAMARD déclare que la commission s'est réunie le 11 juin dernier.

### ➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Jean-Paul PARIS

M. Jean-Paul PARIS indique que la Commission C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale) a étudié les points suivants :

- Dossiers sociaux :
  - 3 dossiers de demande d'aide financière pour un montant total de 1 345 €,
  - 5 dossiers d'aide aux vacances : 1 pour l'école Edmond Girard pour un montant de 136 €, 4 pour l'accueil de loisirs pour la saison estivale.
- Banque alimentaire :
  - 60 colis délivrés par semaine,
  - Le créneau de distribution est prolongé jusqu'à 17 heures,
  - Atelier cuisine : 4 bénéficiaires souhaitent y participer ; démarrage prévu en septembre.
- Dispositif vague de chaleur :
  - Le dispositif « vagues de chaleur » rentre en période de veille du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre,
  - Mise en place du registre canicule : comme chaque année, visite des personnes âgées, isolées par les bénévoles du C.C.A.S. + appels tous les deux jours en cas de forts épisodes de chaleur ,
  - À ce jour 18 personnes sont inscrites sur ce registre.

- Semaine bleue :
  - Thème : « Vieillir une force à partager »,
  - Programmation en réflexion.
- Mutuelle communale :
  - Une première rencontre a eu lieu le 05 juin avec GROUPAMA. AXA a également été sollicité.

*Prochaine réunion le mercredi 27 août 2025 à 18h30.*

Puis, M. Jean-Paul PARIS informe des décisions de la Commission logement :

- Commission logement :
  - Proposition d'attribution de 1 T3
  - Attribution de 1 T2.

Mme Marie-Claude HAMARD souhaite apporter un petit complément par rapport à la mutuelle communale. L'accès et le recours aux soins aujourd'hui est un sujet majeur : parfois des personnes renoncent aux soins pour des soucis financiers. Une réflexion a été menée pour proposer une mutuelle à un prix abordable. Cela n'aura pas d'impact financier pour la commune. Un groupe de travail a étudié le sujet et a déjà rencontré Groupama qui a proposé ses prestations. Le groupe Axa assurance va également être reçu, et peut-être qu'un troisième organisme sera sollicité. L'idée est que les habitants pourront choisir eux-mêmes entre plusieurs mutuelles pour faire leur contrat. À ce jour, une quarantaine de communes ont mis en place cette mutuelle communale, qui permet à des personnes qui n'avaient pas de mutuelle jusqu'ici d'en avoir une. Il est arrivé que le C.C.A.S. prenne en charge des mutuelles, donc le problème pourrait être résolu avec ce processus, les tarifs étant abordables.

M. Étienne GLÉMOT remercie Mme Marie-Claude HAMARD et donne la parole à M. David GEORGET pour la Commission voirie de bourg – déchets - espaces verts.

## COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

### ➤ **Orientations retenues**

*Rapporteur : M. David GEORGET*

M. David GEORGET informe que la dernière commission du 16 juin, au-delà de faire le point sur les travaux en cours à terminer, a notamment travaillé sur la liaison cyclable entre Le Lion d'Angers et Thorigné.

- Point sur les travaux en cours, dont :
  - Rénovation des chemins ;
  - Dossier de consultation des entreprises pour les rues de la Corderie et des Mésanges ainsi que le passage piéton Durval 5.
- P.P.I. (Plan particulier d'intervention) eaux pluviales urbaines C.C.V.H.A. :  
Le gros dossier de l'assainissement de la C.C.V.H.A. prévoit de nombreux investissements à faire, pas nécessairement au Lion d'Angers (même s'il y a la station d'épuration d'Andigné), mais sur d'autres communes où d'importants travaux sont nécessaires. Reste le sujet des ressources à trouver, parce que ces travaux sont financés par le budget assainissement et non par le budget général ; il faudrait agir sur la tarification, et harmoniser les tarifs car il existe actuellement plusieurs tarifs différents.
- Liaison cyclable entre Le Lion d'Angers et Thorigné :  
Ce dossier, qui a été abordé lors d'une précédente commission, fait l'objet d'une délibération ce soir. Il est piloté par la C.C.V.H.A. avec d'autres liaisons. Une première étude avait été rendue l'été dernier, mais un retravail a été fait avec le département pour adapter certains points, notamment le passage et les abords du pont où la route est moins large. Le Département a fait des propositions, qui feront l'objet d'une étude approfondie, pour un aboutissement en 2026. La délibération de ce soir consiste à valider la participation financière de la commune, puisque le projet est financé par moitié par la C.C.V.H.A. et l'autre moitié l'est par les communes concernées. Le Lion d'Angers n'a pas le plus grand

linéaire sur cette liaison, à peine 40%. La fin des études de maîtrise d'œuvre prévues fin 2025 préciseront le reste à charge. La délibération de ce soir doit donc valider le principe général de financement sur lequel on reviendra plus tard.

M. Nooruddine MUHAMMAD, en tant que conseiller départemental, ajoute que le Département a un « plan vélo » qu'il faut à tout prix maintenir en termes d'investissement, car il en va de la solidarité avec les communes. Sur ce projet, la subvention départementale prévue est de 224 000 euros, donc un gros budget. M. Nooruddine MUHAMMAD indique qu'il a incité tous les collègues concernés, c'est-à-dire la communauté de communes, ainsi que les villes du Lion d'Angers et de Thorigné, à se hâter pour ne pas laisser filer ces subventions ultra importantes, puisque le Département flèche, d'une part, les voies qui amènent dans les communes où se trouvent des collèges et, d'autre part, les voies qui relient les bourgs entre eux. Cette subvention est donc très importante comme il l'a redit récemment à la Maire de Thorigné

M. Étienne GLÉMOT complète en disant que dans les derniers échos, la Sous-Préfète nous a fait bénéficier d'une queue de comète de fonds P.C.A.E.T. (Plan climat-air-énergie territorial). Une queue de comète de 113 000 euros non affectée aujourd'hui, devait être affectée avant vendredi dernier. Le seul dossier éligible de la C.C.V.H.A. était le dossier de la liaison cyclable, donc au prorata, ce dossier devrait bénéficier d'une partie de cette somme-là. C'est une bonne nouvelle si cela peut être validé.

M. David GEORGET tempore et indique qu'il faut tout de même attendre les chiffrages définitifs.

M. Étienne GLÉMOT le sait bien. Il expose d'ailleurs que dans le cadre des marchés des entreprises, des plis sur les travaux publics ont été ouverts ce matin. Un dossier qui était attendu à 255 000€ a été ouvert à 485 000€ , et n'a donc pas été suivi, déclaré infructueux. Cela s'explique par la charge de travail des travaux publics qui sont couverts jusqu'au mois d'avril l'année prochaine, ce qui est moins vrai dans le bâtiment avec 3 mois de délai. C'est un vrai sujet car les réponses des plis attendus ce matin l'étaient en délai court. Donc si vous lancez un marché aujourd'hui pour le mois d'avril l'année prochaine, cela n'est pas grave, il prendra le rang et les prix seront corrects, mais si la demande est urgente c'est autre chose. Dans ces conditions, le dossier en question qui était pressé et envisagé pour le mois d'août 2025, est repoussé au mois d'août 2026.

Par rapport au dossier des Hauts du Courgeon, il faut donc ne pas tarder à sortir le dossier, tout en étant conscient qu'il faudra peut-être attendre 9 mois le démarrage des travaux.

- **2025-07-07 / Liaison cyclable entre les agglomérations du Lion d'Angers et de Thorigné d'Anjou – accord de principe et financement de l'opération**

Dans la continuité du schéma cyclable intercommunal, approuvé en décembre 2022, une première étude de faisabilité a été restituée sur quatre premières liaisons cyclables inter-bourgs en juin 2024 :

- Châteauneuf-sur-Sarthe – Gare d'Etriché ;
- Le Louroux-Béconnais – Bécon-les-Granits ;
- Thorigné d'Anjou – Le Lion d'Angers ;
- Saint-Augustin-des-Bois – Bécon-les-Granits.

Le projet de liaison entre Le Lion d'Angers et Thorigné d'Anjou constitue le deuxième itinéraire sélectionné pour être mis en œuvre après celui entre Bécon-les-Granits et Le Louroux-Béconnais actuellement en cours de réalisation.

Soumis à l'accord des deux communes concernées, mais également à celui de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), ce projet consiste en une liaison cyclable unidirectionnelle de part et d'autre de la route départementale entre Le Lion d'Angers et Thorigné d'Anjou. L'itinéraire démarre aux panneaux d'entrée d'agglomération des communes et emprunte la RD 770 sur 2,9 km. Il a pour objectif sécuriser les déplacements à vélo grâce à la mise en place de bandes cyclables avec séparation physique dans les deux sens de circulation des véhicules.

Conformément au schéma cyclable intercommunal, les dépenses d'investissement liées à la maîtrise d'œuvre et aux travaux seront réparties à 51% pour l'EPCI et 49% pour les communes concernées par cette liaison (déduction faite des éventuelles subventions). Les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien à

venir de l'infrastructure, quant à elles, seront prises en charge à 100 % par les communes concernées. La participation financière communale globale (investissement et fonctionnement) se fera au prorata du linéaire sur chaque commune : 1,1 km (38%) sur la commune du Lion d'Angers et 1,8 km (62%) sur la commune de Thorigné d'Anjou.

Le versement de la participation financière des communes à l'EPCI se fera via la mise en place de fonds de concours pour toutes les dépenses d'investissement, et via le mécanisme des attributions de compensation pour les dépenses de fonctionnement.

Le montant des études et travaux est estimé à ce stade à 835 200 € TTC. Déductions faites des subventions potentielles du Conseil Départemental sur le sujet et de la compensation de la TVA par l'État, le reste à charge serait alors d'environ 500 000 €, répartis entre la CCVHA et les communes. Au regard du linéaire sur Le Lion d'Angers, le montant de participation de la commune serait d'environ 90 000 €.

L'EPCI assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet en étroite collaboration avec les communes. Les travaux seront engagés uniquement à la suite d'une seconde délibération concordante des communes et de l'EPCI sur la base d'un plan de financement consolidé et sécurisé après les études de maîtrise d'œuvre. Le lancement des études de maîtrise d'œuvre est envisagé pour le deuxième semestre 2025.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **D'acter** le dispositif de participation financière des communes à destination de l'EPCI, à savoir : « la mise en place de fonds de concours pour les dépenses d'investissement, le mécanisme des attributions de compensation pour les dépenses de fonctionnement de cette liaison cyclable » ;
- **D'acter** le principe de répartition financière entre l'EPCI et les communes concernées par les dépenses d'investissement (maîtrise d'œuvre et travaux) et de fonctionnement (entretien) de cette liaison cyclable, à savoir que les dépenses d'investissement liées à la maîtrise d'œuvre et aux travaux seront prises en charge à 51% par l'EPCI et à 49% par les communes concernées par cette liaison (déduction faite des éventuelles subventions). Les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien à venir de l'infrastructure seront prises en charge à 100 % par les communes. La participation financière communale globale (investissement et fonctionnement) se fera au prorata du linéaire de liaison sur chaque commune : 1,1 km (38%) sur la commune du Lion d'Angers et 1,8 km (62%) sur la commune de Thorigné d'Anjou ;
- **D'acter** le lancement des études de maîtrise d'œuvre de la liaison cyclable entre les communes du Lion d'Angers et Thorigné d'Anjou ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. David GEORGET en ayant terminé, M. Étienne GLÉMOT le remercie et donne la parole à Mme Isabelle CHARRAUD.

## COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

Mme Isabelle CHARRAUD

➤ **Orientations retenues**

*Rapporteur : Mme Isabelle CHARRAUD*

Mme Isabelle CHARRAUD indique que plusieurs rencontres ont eu lieu avec les scolaires et les associations sportives, notamment deux soirées passées sur l'élaboration des plannings des salles pour la rentrée.

▪ **Chiffres à retenir :**

- Au total, 62 classes fréquentent les salles de sport,

- Un peu plus de 4 300 personnes (scolaires + associations) passent chaque semaine sur le Complexe Lucien Mériçnac.

- Convention territoriale globale (C.T.G.) :

La C.T.G. a remplacé le Contrat enfance jeunesse qui existait par le passé ; elle englobe davantage de sujets. C'est une convention qui vise à définir certains axes pour le développement des territoires, entre la C.C.V.H.A. (porteur du projet) et les communes qui appartiennent à la communauté de communes. Au plus près de nous, cette convention permet d'obtenir des subventions pour les projets jeunes, le périscolaire ou la ludothèque par exemple.

À ce propos, Mme Marie-Claude HAMARD rapporte que vendredi dernier, le comité de pilotage du Contrat social de territoire a évoqué la C.T.G. qui fait partie du Projet social de territoire (P.S.T.). Participaient à ce comité de pilotage la C.A.F., la Mutualité sociale agricole, le Département, les Services enfance/jeunesse de la C.C.V.H.A. et le C.I.A.S. (Centre intercommunal d'action sociale). Toutes les fiches actions de la C.T.G. et du projet social ont été balayées pour voir si les objectifs étaient atteints, non atteints ou partiellement atteints, avec le travail qu'il reste à faire. Des dates ont été programmées pour le renouvellement de ce Projet social de territoire pour qu'il converge avec le renouvellement de la Convention territoriale globale.

Mme Isabelle CHARRAUD confirme que le Projet social de territoire (P.S.T.) est lié avec la Convention territoriale globale (C.T.G.)

Mme Marie-Claude HAMARD ajoute qu'en plus de la Caisse d'allocation familiales, la Mutualité sociale agricole verse aussi des prestations pour tout ce qui est agricole.

- **2025-07-08 / Engagement dans la démarche de renouvellement de la Convention Territoriale Globale**

La Convention Territoriale Globale est un document cadre entre les communes, l'intercommunalité, les opérateurs du territoire et la CAF, fixant des objectifs et allouant des moyens de sa part pour les mettre en œuvre. Les principaux axes qui sont soutenus par la CAF dans ce cadre sont :

- L'accès aux droits et aux services ;
- L'accès numérique ;
- L'accès et le maintien dans le logement ;
- Le soutien aux familles confrontées à des événements fragilisant ;
- La petite enfance, l'enfance jeunesse ;
- L'animation de la vie sociale ;
- Le soutien à la fonction parentale ;

L'actuelle convention porte sur la période 2021-2025, et se termine donc au 31 décembre de cette année. S'il est souhaitable de procéder au renouvellement de cette convention pour la période 2026-2030, Le Comité Stratégique du Projet Social de Territoire a souhaité que cette future convention s'appuie sur la seconde version du projet social de territoire, dont le diagnostic sera validé par les futurs élus communautaires.

Ainsi, au regard du dépassement du délai de l'actuelle convention, il est proposé de valider dès à présent l'engagement dans cette démarche pour une formalisation de la convention dans le courant de l'année 2026.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité d'un vote positif, le Conseil municipal décide :**

- **De valider** l'engagement dans le renouvellement d'une démarche partenariale renforcée avec la Caisse d'allocation familiales de Maine-et-Loire en vue de la formalisation d'une convention territoriale globale 2026-2030 ;
- **De solliciter** un appui financier de la Caisse d'allocation familiales de Maine-et-Loire pour la réalisation du diagnostic ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. Étienne GLÉMOT annonce la fin de l'ordre du jour.

Il informe que la C.C.V.H.A. travaille sur l'accompagnement de la croissance de Récréa'Lion qui est actuellement dans une bonne dynamique : en deux ans, la fréquentation de la structure enfance a augmenté de 10%, et celle de la jeunesse a quasiment doublé.

Par ailleurs, la C.C.V.H.A. a validé à l'unanimité la répartition de la fiscalité issue du casino que le conseil municipal avait voté le mois dernier, et remercie la mairie pour cela.

Les nombreuses demandes de modifications d'urbanisme des communes avancent bien. Les réponses de l'État sur les demandes de 2021 commencent à arriver, notamment pour la Grande Chaussée et pour les Hauts du Courgeon.

Les entretiens avec les propriétaires vont reprendre sur le halage Oudon, à la suite du retour de Denis LOCHMANN qui travaille un peu différemment du cabinet précédent qui s'était fait refuser son projet.

D'autre part, il y a un petit sujet avec Anjou Bleu Communauté qui arrête le sentier de la voie verte à la Chapelle-sur-Oudon et ne va pas jusque chez M. Alain MOREAU. M. Étienne GLÉMOT a donc suggéré que ce trajet passe par le circuit existant de Compostelle entre la Chapelle-sur-Oudon et Andigné. Ce tracé n'est pas utilisé depuis plusieurs années, mais sur le terrain il est opérationnel.

M. Richard GUILLEMIN indique que ce chemin est bien utilisé, puisqu'il y a quinze jours encore, des pèlerins le fréquentaient.

M. Étienne GLÉMOT pense que les pèlerins doivent traverser un champ sur la fin, car sur le dernier tronçon au niveau de chez M. Alain MOREAU, le chemin est absorbé par le champ.

M. Sylvain PERRAULT lui confirme que le chemin est pourtant bien utilisé.

M. Étienne GLÉMOT ajoute que le chemin arrive derrière Amaeva et ne se trouve donc pas au bord de la rivière à cet endroit-là, mais que cette partie concerne la Chapelle-sur-Oudon.

M. Sylvain PERRAULT indique qu'il comprend l'obligation de faire cette voie, mais au final, ce n'est plus une voie de halage, donc c'est ridicule, autant longer la route ce serait plus rapide.

M. Étienne GLÉMOT lui répond qu'il est contraint de suivre les lois. Effectivement, cette voie verte qui part de Segré est composée de 45% de chemin de halage ; pour le restant, il faut bien prévoir un tracé. La demande pour faire ce chemin en halage avait été faite à l'État qui a refusé le dossier en raison de la règle éviter-réduire-compenser, parce que notre proposition présentait surtout de la compensation. C'est pourquoi le chemin s'éloigne des zones très rouges en terme environnemental et remonte parfois jusqu'à la deux fois deux voies.

M. Sylvain PERRAULT s'étonne que l'État impose de faire cette voie et que dans le même temps il refuse toutes les propositions.

M. Étienne GLÉMOT explique que les conditions auraient été différentes si la voie avait été faite il y a 20 ans. Maintenant, M. Denis LOCHMANN est très pragmatique, il fait en sorte que le projet soit le plus pertinent, le moins dommageable possible, tout en restant agréable. L'objectif est de ne pas mettre 20 ans pour faire cette voie.

M. Étienne GLÉMOT indique que l'étude lui a été présentée lundi il y a huit jours ; il a demandé à ce qu'elle soit testée avant de rencontrer à nouveau toutes les personnes concernées. Ce qui est un peu décevant, voire frustrant, dans ce dossier, c'est que ce ne sont pas d'abord les gens sur le terrain qui sont concertés, mais ce sont les services qui disent là où le tracé est possible dans le respect des lois environnementales, ce qui réduit beaucoup les possibilités.

Pour rappel :

- Samedi 12/07 : défilé en ville,
- Dimanche 13/07 : braderie des commerçants.

Mme Muriel NOIROT souhaite ajouter un mot sur le projet territoire culturel de la C.C.V.H.A. qui avance fortement. Une instance s'est tenue samedi dernier ; c'était un temps de partage et de visibilité des réflexions menées dans la communication et la culture, afin d'établir un document cadre qui sera utilisé par la suite, notamment pour le projet de salle culturelle.

M. Étienne GLÉMOT souhaite de bonnes vacances à tous et de bonnes moissons à ceux qui en ont à faire.

\* \* \* \* \*

Clôture de la séance à 22h01

Prochain Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> septembre 2025 à 20h30.

\* \* \* \* \*

Le Maire,  
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,  
Angélique THÉBAULT



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'A. Thébault', is written below the printed name of the secretary of the session.